



Information sur la protection des renseignements personnels et modalités des cartes de crédit Dividendes CIBC^{MD} Visa Infinite*, Dividendes Platine CIBC^{MD} Visa*, Aventura^{MD} Or CIBC Visa*, Aventura^{MD} CIBC Visa Infinite* et Sélecte^{MC} CIBC Visa*

Veillez lire les avis relatifs à la protection des renseignements personnels et les modalités ci-dessous. Vous devez les lire et confirmer que vous les avez lus, compris et acceptés en sélectionnant « Soumettre » au bas de la page de la demande.

Avis relatifs à la protection des renseignements personnels

Avis relatif à la protection des renseignements personnels applicable à tous les Titulaires de carte : Vous consentez à la collecte, à l'utilisation et à la communication de vos renseignements personnels, telles qu'elles sont décrites dans la Politique de la Banque CIBC sur la protection des renseignements personnels intitulée « Protection des renseignements personnels ». Cela comprend l'échange de renseignements vous concernant au sein de la Banque CIBC (y compris avec les sociétés affiliées canadiennes de la Banque CIBC), ainsi qu'entre la Banque CIBC et les agences d'évaluation du crédit, les partenaires de programme ainsi que d'autres entités, selon ce qui peut être exigé aux fins suivantes :

- vous identifier;
- déterminer votre admissibilité aux produits et aux services;
- confirmer les renseignements que vous nous fournissez;
- vous protéger et protéger la Banque CIBC en cas d'erreur ou d'activité criminelle;
- confirmer votre solvabilité;
- nous acquitter de nos responsabilités juridiques et réglementaires; ou
- promouvoir les produits et services de la Banque CIBC, de tout programme de partenaire CIBC ou d'un autre tiers.

Nous pouvons communiquer avec vous à l'une ou l'autre de ces fins aux numéros et adresses que vous nous avez fournis, y compris par dispositif de composition et d'annonce automatique. Si vous ne souhaitez plus recevoir d'offres promotionnelles de la Banque CIBC, vous pouvez joindre la Banque CIBC en tout temps au 1 800 465-CIBC (2422). Aucun produit ou service ne vous sera refusé si vous choisissez de ne pas recevoir d'offres promotionnelles.

Vous trouverez la Politique de la Banque CIBC sur la protection des renseignements personnels en centre bancaire ou sur le site www.cibc.com/francais. Cette politique peut être mise à jour de temps à autre. Nous publierons sur notre site Web la version la plus récente.

Modalités

Modalités applicables uniquement au Titulaire de carte principal : Vous demandez à la Banque CIBC d'ouvrir un Compte à votre nom et d'émettre une carte de crédit CIBC à votre nom.

En remplissant la formule de demande, vous confirmez que les renseignements que vous avez fournis sont exacts et complets. Vous seul serez responsable de la totalité du Solde, y compris toutes les Opérations des Usagers autorisés.

Vous reconnaissez et acceptez que vous respecterez l'Entente avec le titulaire de carte CIBC que nous vous ferons parvenir, telle qu'elle sera modifiée ou remplacée à l'occasion. La signature, l'activation ou l'utilisation de votre carte de crédit, l'accès à votre Compte de quelque façon que ce soit ou l'établissement d'un paiement à votre Compte signifient que vous avez examiné, lu et accepté l'Entente avec le titulaire de carte CIBC.

Vous acceptez aussi de respecter l'Entente de services bancaires avec le titulaire de carte, telle qu'elle sera modifiée ou remplacée à l'occasion. L'Entente de services bancaires avec le titulaire de carte s'applique si vous liez un compte de dépôt ou un autre compte CIBC pour qu'il soit accessible au moyen de votre carte de crédit CIBC.

Vous nous autorisez à imputer à votre Compte les frais annuels non remboursables (le cas échéant). Vous reconnaissez que les caractéristiques ou les services de la carte peuvent être modifiés à l'occasion.

Vous devez nous informer sur-le-champ si votre carte ou les renseignements relatifs à votre carte sont perdus ou volés, ou si votre Compte est compromis. Sous réserve de l'Entente avec le titulaire de carte CIBC et des lois applicables, et à condition que vous ayez respecté votre obligation de protéger votre NIP et votre carte, vous ne serez pas responsable des Opérations non autorisées ou des Opérations effectuées après que vous nous ayez informés de la perte ou du vol de votre carte, le cas échéant. Sous réserve des lois applicables, si votre Compte est utilisé au moyen d'un NIP à un guichet automatique bancaire, vous serez responsable de toutes les Opérations effectuées avant que nous recevions un avis de votre part indiquant que votre carte a été perdue ou volée. Pour en savoir plus, consultez l'Entente avec le titulaire de carte CIBC.

Modalités supplémentaires applicables aux programmes de fidélisation : Si la Carte que vous avez demandée vous permet d'obtenir des primes de fidélisation, vous acceptez d'être lié par les modalités du programme de fidélisation, telles qu'elles seront modifiées et remplacées à l'occasion. Vous reconnaissez que ces programmes peuvent être modifiés ou résiliés en tout temps, sous réserve des lois applicables.

Modalités applicables aux Virements de solde : Si votre demande est approuvée, nous traiterons d'abord le premier élément, puis le deuxième, puis le troisième. Si un élément devait excéder votre Crédit disponible ou vos fonds disponibles, il serait rejeté, car nous ne pouvons traiter des virements de solde partiels. L'intérêt s'applique à compter de la date à laquelle le virement de solde est porté à votre Compte. Vous êtes responsable de l'intérêt qui continue de s'accumuler sur le compte de l'émetteur autre que la Banque CIBC à partir duquel vous virez un solde jusqu'à ce que le montant viré soit effectivement porté au crédit dudit compte. Veuillez prendre note que des intérêts peuvent s'accumuler à la fois dans votre Compte CIBC et dans les comptes à partir desquels vous virez le solde jusqu'à ce que le montant soit crédité à votre compte autre que celui de la Banque CIBC. Les Virements de solde n'entraînent pas l'annulation des comptes d'émetteurs autres que la Banque CIBC. La formule de Virement de solde ne peut être utilisée pour virer ou payer les soldes d'autres cartes de crédit CIBC; de telles demandes ne seront pas traitées. Veuillez continuer d'effectuer vos paiements minimums sur les comptes d'émetteurs autres que la Banque CIBC (à partir desquels vous faites vos virements de solde) jusqu'à ce que le montant des Virements de solde soit porté au crédit de ces comptes (prévoir de trois à quatre semaines). Vous éviterez ainsi de payer des frais de retard. Veuillez prendre note que nous ne pouvons procéder à des oppositions au paiement sur des Virements de solde. Le fait de remplir chaque section de la formule assurera un traitement rapide de la demande. Les Virements de solde ne donnent pas droit à des primes de fidélisation.

Avis

Carte Aventura CIBC Visa Infinite et carte Aventura Or CIBC Visa : Si vous demandez une carte Aventura CIBC Visa Infinite ou si vous n'obtenez pas d'approbation pour cette carte, vous demandez à la Banque CIBC de traiter votre demande comme si elle portait plutôt sur une carte Aventura Or CIBC Visa. Vous comprenez que la carte Aventura CIBC Visa Infinite et la carte Aventura Or CIBC Visa sont assorties des mêmes primes de bienvenue, taux d'intérêt et frais, mais que la carte Aventura Or CIBC Visa ne comprend pas l'assurance frais médicaux en voyage hors province pour les 3 premiers jours d'un voyage d'un Titulaire de carte principal de 65 ans ou plus ni l'assurance interruption ou annulation de voyage.

Information sur la protection des renseignements personnels et modalités des cartes de crédit Dividendes CIBC Visa Infinite, Dividendes Platine CIBC Visa, Aventura Or CIBC Visa, Aventura CIBC Visa Infinite et Sélecte CIBC Visa

Carte Dividendes CIBC Visa Infinite et carte Dividendes Platine CIBC Visa : Si vous n'êtes pas admissible à la carte Dividendes CIBC Visa Infinite, vous demandez à la Banque CIBC de traiter votre demande comme si elle portait plutôt sur une carte Dividendes Platine CIBC Visa. Vous comprenez que la carte Dividendes CIBC Visa Infinite et la carte Dividendes Platine CIBC Visa sont assorties des mêmes taux d'intérêt, mais que la carte Dividendes Platine CIBC Visa :

- comporte des frais annuels de 99 \$;
- permet d'obtenir une remise en argent pouvant aller jusqu'à 3 % sur les achats annuels nets réglés avec la Carte;
- ne comprend pas l'assurance voyage pour soins médicaux d'urgence hors province et l'assurance pour appareils mobiles.

Avis relatif aux assurances comprises avec votre carte de crédit

Les assurances comprises avec les cartes de crédit CIBC sont établies par **Royal & Sun Alliance du Canada, société d'assurances (RSA)**. Vous pouvez communiquer avec RSA au 1 866 363-3338 au Canada et aux États-Unis, ou à frais virés au 905 403-3338 ailleurs dans le monde, ou visiter le site cibccentre.rsagroup.ca/fr. Les différentes cartes de crédit sont assorties de couvertures différentes. Pour savoir quelles assurances sont comprises avec une carte en particulier et pour obtenir des renseignements importants sur les critères d'admissibilité, garanties, restrictions et exclusions des couvertures, visitez le site www.cibc.com/ca/credit-card/agreements-insurance-fr.html et consultez les certificats d'assurance contenus dans la trousse de votre carte. L'entrée en vigueur de certaines assurances est sous réserve d'un ou de plusieurs achats, de la location d'un véhicule ou du paiement du prix des billets d'un transporteur public, de frais d'hébergement et des autres frais de voyage au moyen de la carte. D'autres conditions peuvent également s'appliquer. L'assurance collision/dommages pour les véhicules de location s'applique à des périodes de location d'au plus 48 jours pour des véhicules de location dont le prix de détail suggéré par le fabricant est d'au plus 65 000 \$ CA. Pour activer la protection, vous devez porter le coût total de la location à votre carte et refuser l'assurance exonération des dommages par collision ou l'assurance pertes et dommages de l'agence de location. L'assurance collision/dommages pour les véhicules de location offre une protection maximale équivalant à la valeur au jour du sinistre du véhicule de location, tel qu'il est indiqué dans votre certificat d'assurance. Il est à noter que certaines agences de location peuvent évaluer les dommages à un montant plus élevé que la valeur au jour du sinistre du véhicule de location et que vous pourriez être responsable de verser la différence à l'agence de location. Avant de refuser l'assurance exonération des dommages par collision ou l'assurance pertes et dommages de l'agence de location, vous devriez lire attentivement l'entente de location, le certificat de l'assurance collision/dommages pour les véhicules de location contenu dans la trousse de votre carte et le certificat de toute autre assurance que vous pourriez détenir et en comparer les modalités afin de décider quelle protection répond le mieux à vos besoins. L'assurance voyage pour soins médicaux d'urgence hors province couvre le titulaire de carte principal, son conjoint et ses enfants à charge pendant les 15 premiers jours d'un voyage si la personne assurée est âgée de 64 ans ou moins (pour toutes les cartes assorties de l'assurance voyage pour soins médicaux d'urgence hors province, les enfants à charge doivent être âgés de moins de 21 ans ou être des étudiants à temps plein âgés de moins de 25 ans, sauf s'ils souffrent d'une déficience physique ou intellectuelle de façon permanente); pour la carte Dividendes CIBC Visa Infinite, l'assurance voyage pour soins médicaux d'urgence hors province est valide pendant les 10 premiers jours d'un voyage pour ce qui précède; pour la carte Aventura CIBC Visa Infinite, l'assurance voyage pour soins médicaux d'urgence hors province est aussi valide pendant les 3 premiers jours d'un voyage si la personne assurée est âgée de 65 ans ou plus; l'assurance voyage pour soins médicaux d'urgence hors province peut ne pas couvrir les traitements médicaux donnés sans approbation préalable. L'assurance voyage pour soins médicaux d'urgence hors province ainsi que l'assurance annulation et interruption de voyage peuvent ne pas couvrir certains frais liés à un état de santé préexistant. Certaines assurances offertes par RSA sont des « assurances complémentaires », ce qui signifie que toutes les autres sources de recouvrement ou de protection doivent être utilisées avant qu'une indemnité puisse être versée.

Notes explicatives : Les termes qui commencent par une majuscule dans la présente demande ont le sens qui leur est attribué dans l'Entente avec le titulaire de carte CIBC, sauf si une autre définition en est donnée. Le Sommaire des taux d'intérêt annuels et des frais des cartes de crédit CIBC ne s'applique pas aux cartes de crédit de Simplii Financia^{IMC}.

Pour en savoir plus sur les Cartes, appelez au numéro sans frais 1 800 465-4653. Vous pouvez aussi obtenir l'Entente avec le titulaire de carte CIBC ainsi que d'autres renseignements sur le site www.cibc.com/francais. Les taux d'intérêt et les frais sur les Cartes qui sont indiqués sont en vigueur en date du 1^{er} février 2021.

* Marque de commerce de Visa International, utilisée sous licence.

Toutes les autres marques de commerce sont la propriété de la Banque CIBC ou de ses entités liées.